

## Finances

REF : DAF2013010

Signataire : GH/MP

Séance du Conseil Municipal du 11/04/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Adoption du budget primitif 2013 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes âgées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)**

**EXPOSE :**

Par délibération du 24 septembre 2009, le conseil municipal a autorisé la création d'un budget annexe pour le Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH) soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Ce budget annexe permet donc d'isoler depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 les dépenses relatives au SSIDPAAH qui est aujourd'hui financé pour prendre en charge 8 adultes handicapés et 110 personnes âgées.

La majorité des dépenses d'exploitation sont des remboursements au budget principal de la ville. Elles se décomposent ainsi :

- 92,6 % de charges de personnel
- 7,4 % de frais de fonctionnement (fluides, fournitures administratives et médicales, entretien des véhicules, assurances...)

**Le montant total des dépenses d'exploitation est de 1 614 938 €** ainsi répartis :

- 77 514 € pour le groupe 1 « *dépenses d'exploitation courante* » (fluides, fournitures administratives, fournitures médicales)
- 1 494 971 € pour le groupe 2 « *dépenses de personnel* » (personnel affecté au SSIDPAAH, honoraires des infirmières libérales intervenant pour le compte du service, intervention d'une psychologue)
- 42 453 € pour le groupe 3 « *dépenses de structure* » (entretien et réparation des véhicules, primes d'assurances, valorisation des locaux occupés par le SSIDPAAH)

**La dépense est de 98 091 € pour l'activité « adultes handicapés » et de 1 516 847 € pour l'activité « Personnes âgées ».**

**Le montant total des recettes d'exploitation** est de **1 614 938 €** et provient de la dotation globale « *service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)* » versée par l'assurance maladie de Seine-Saint-Denis. Cette dotation est ainsi répartie :

- 98 091 € pour l'activité « Adultes handicapés »
- 1 516 847 € pour l'activité « Personnes âgées »

L'affectation en investissement d'une partie de l'excédent d'exploitation 2011 permet de financer des **dépenses d'investissement** à hauteur de 33 882 € ainsi réparties :

- 24 000 € pour l'achat de deux véhicules
- 9 882 € pour la webisation du logiciel de suivi des soins utilisé par le SSIDPAAH

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013010

Signataire : GH/MP

**OBJET : Adoption du budget primitif 2013 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes âgées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 188 du 24 septembre 2009 portant création du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes âgées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH),

Vu la délibération n° 312 du 11 décembre 2012 portant affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH,

A l'unanimité

**DELIBERE**

**APPROUVE** le budget primitif 2013 du SSIDPAAH, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 614 938 €

Recettes d'exploitation : 1 614 938 €

Dépenses d'investissement : 33 882 €

Recettes d'investissement : 33 882 €

**DIT** que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, le maire étant autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/04/2013

Publié le 12/04/2013

Certifié exécutoire le : 12/04/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué